

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Arrêté du 5 septembre 2019 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du développement durable, ouvert au titre de l'année 2019

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R.396 à R.413 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012, portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable et notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2012 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2019 autorisant, au titre de l'année 2019 l'ouverture de l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du développement durable

Sur proposition du directeur des ressources humaines ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnel de techniciens supérieurs du développement durable, au titre de l'année 2019, est composé comme suit :

Président du jury :

Monsieur Bruno MATTEUCCI, administrateur civil hors-classe ;

Membres du jury :

Mme Adeline BAILLY, technicienne supérieure en chef du développement durable ;

Mme Aurélie CHARBONNEAU, ingénieure des travaux publics de l'État ;

M. Olivier DAUPHIN, ingénieur des travaux publics de l'État ;

M. Marc HELARY, technicien supérieur en chef du développement durable ;

M. Laurent MONTEL, ingénieur des travaux publics de l'État.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et solidaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 5 septembre 2019,

La ministre de la transition écologique et solidaire,
Pour la ministre et par délégation,

La cheffe du bureau
des recrutements par concours

Signé

Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE